

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL

--:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N° 364/PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation
du Gouvernement ;

VU le Décret N°27/GPRD-SHG du 21 Janvier 1964, fixant la composition
des Cabinets Ministériels ;

VU l'Ordonnance N°15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant les
rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;

VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à
la discrétion du Gouvernement ;

VU les nécessités de service,

D É C R È T E :

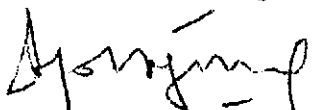
Article 1er - Mr Saré Yarou, instituteur, est nommé Chargé de Mission au
Cabinet du Président du Conseil, Chef du Gouvernement.

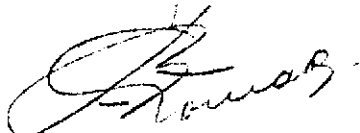
Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout
où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 8 Octobre 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


F. APLOGAN


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR 4 - PC 6 - DGE 2 - MENC 2. SGG 4
Ministères 8 - Intéressé 1 - DGF 2
DB-CF-SF-DC-DI-Trésor 6 - DFP-DP 4 -
JORD 1.